

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4329

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4329**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte (SEM) SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en société publique locale (SPL) qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur par tous les moyens d'espaces publics. Elle assure sur ces territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événementiels, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau. Elle est dans ce cadre titulaire d'une délégation de service public, au titre de laquelle elle assure la gestion, l'animation et l'aménagement du grand parc Miribel Jonage.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des SEM.

La Communauté urbaine de Lyon est actionnaire de la SEGAPAL et est à ce titre représentée au conseil d'administration par messieurs Jean Paul Colin et Gilles Assi.

Le document présenté au Conseil de communauté comprend le rapport de gestion et les états financiers de l'année 2012.

La gouvernance de la société

Lors de sa transformation en SPL, le capital de la SEGAPAL a été porté de 230 000 € à 670 000 € et est réparti entre 17 actionnaires. Avec 51 % du capital social, l'actionnaire majoritaire est le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM). La Communauté urbaine et le Département du Rhône détiennent chacun 11,2 % du capital social.

Dix-huit administrateurs siègent au conseil d'administration. Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être représentés au conseil d'administration.

Le Président de la société est monsieur Gilbert-Luc Devinaz, il est entouré de 2 Vice-Présidents : messieurs Jean Paul Colin et Pascal Protiere.

Un comité d'engagement et de suivi est chargé de donner son avis sur les opérations de la société et d'en suivre le déroulement. De même un guide des procédures a été institué avec, entre autre, la création d'une commission d'appel d'offres.

Le comité d'entreprise se réunit tous les mois et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) tous les trimestres.

69 salariés (9 cadres, 9 agents de maîtrise, 51 employés) composent le personnel de la SEGAPAL.

Les comptes 2012 de la société :

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 2 exercices :

	2011 (en k€)	2012 (en k€)	Tendance 2011-2012
capital social	230	670	↗
<i>dont collectivités locales</i>	65 %	100 %	↗
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	0 %	11,2 %	↗
produits	3 458	3 561	↗
<i>dont chiffre d'affaires</i>	3 217	3 324	↗
charges	3 435	3 555	↗
<i>dont masse salariale</i>	2 651	2 810	↗
résultat net	24	7	↘
capacité d'autofinancement	92	101	↗
capitaux propres	712	711	↘

En 2012, les produits de la SEGAPAL sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2011 (+ 3 %), malgré le non-renouvellement de financements (Fedenatur et Natura 2000). Cette hausse est due, notamment, au suivi administratif plus performant qui a permis une hausse de la rémunération des mandats.

Les charges de la société ont elles aussi progressé (+ 3,5 %) et, notamment, les charges de personnel (+ 6 %), ce qu'elle explique par le changement de statuts de la structure et également par des mouvements importants.

Ainsi, le résultat net de l'année 2012 diminue mais reste positif (7 k€).

Les missions confiées à la société

Les SPL exercent leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur leurs territoires.

La mission la plus importante de la SPL SEGAPAL concerne la gestion et l'animation du grand parc Miribel Jonage. Cette mission se déroule dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) confiée en juillet 2001 pour 12 années, prolongée pour 6 mois jusqu'en décembre 2013 où la SEGAPAL intervient comme régisseur intéressé.

La rémunération de la SEGAPAL, pour cette mission, s'élève à 2 117 k€ HT en part fixe et 882 k€ HT en part variable.

En outre, la société s'est vu confier les missions suivantes durant le second semestre 2012 :

- travaux et études : le SYMALIM confie à la SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études. La rémunération de la SEGAPAL en 2012, pour cette mission, s'élève à 122 k€ HT,
- mission Terre du Velin : maîtrise d'ouvrage assurée par la Commune de Décines Charpieu avec délégation de la Commune de Vaulx en Velin. La mission de la SEGAPAL consiste à coordonner, animer et piloter le projet de zone maraîchère. Le coût de cette mission s'élève à 40 000 € HT (dont 8 022 € facturés en 2012),
- passerelle de Thil : missions confiées par la Commune de Thil sur l'opportunité de réalisation d'une passerelle entre Thil et le grand parc Miribel Jonage. Le coût de cette mission s'élève à 5 000 € HT (dont 2 519 € facturés en 2012),
- plan de gestion de la lône de la Ferrande à Jons : la SEGAPAL devra établir le plan de gestion de ce secteur Natura 2000. Le coût de cette mission s'élève à 3 600 € HT (dont 1 107 € facturés en 2012),
- embarcadère à Jons : étude pré opérationnelle pour la réalisation d'un embarcadère à JONS. Le coût de cette mission s'élève à 2 700 € HT (dont 1 547 € facturés en 2012),
- surveillance équestre à Meyzieu : 2 cavaliers ont sillonné une partie du territoire de Meyzieu durant un mois. Le coût de cette mission s'élève à 2 500 € HT (intégralement facturés en 2012),
- entretien et intervention sur la piste et les allées de l'Anneau bleu : mission confiée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage. Le coût de cette mission s'élève à 94 291 € HT.

Tels sont les principaux éléments concernant l'activité 2012 de la SEGAPAL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL) au titre de l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.